
**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023 À 18H00,****Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVALLE	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir d'Antoine HUYNH
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

MOTZ Daniel CLERC

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 mars 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2023

Exécutoire le : **14 AVR. 2023**

Publiée le : **31 MAI 2023**

Notifiée le : **14 AVR. 2023**

Visée le : **11 AVR. 2023**

MARCHÉS PUBLICS

Marché 2019-05 - Fourniture de carburants par cartes accréditives Avenant n°1

Monsieur Président rappelle que Grand Lac a confié à l'entreprise TOTAL, domiciliée 562 avenue du Parc de l'ILE 92000 NANTERRE, la fourniture de carburants dans le cadre du marché 2019-05, par accord cadre mono attributaire à bons de commande, sans minimum ni maximum.

Ce marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence, la société TOTAL étant la seule à posséder des stations-services dans un rayon de 5 kms autour du siège de Grand Lac et avec des postes carburant accessibles aux poids lourds.

Sa reconduction nécessite la mise en place d'une nouvelle convention de groupement, proposée au Bureau communautaire dans une autre délibération.

Afin de pouvoir assurer la continuité de service et de travailler avec les services opérationnels sur une solution adaptée à tous, le marché initial doit faire l'objet d'une prolongation de 4 mois, soit jusqu'au 31 août 2023, afin de permettre une consultation pour retenir un nouveau titulaire.

Il est donc proposé de signer avec l'entreprise TOTAL l'avenant n° 1 afin de prolonger le marché jusqu'au 31 août 2023.

Le Bureau de Grand Lac, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 avril 2023

Le Président
Renald BERETTI



- Conseillers en exercice : 31
- Présents : 23
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Marché n°2019 – 05
Fourniture de carburant pas cartes accréditives

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son vice-président en charge de la commande publique, Monsieur Yves MERCIER, dûment habilité par délibérations du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020, 23 mars 2021 et du 22 juin 2021 et arrêté du 27 juillet 2020,

D'UNE PART,

ET

L'entreprise TOTAL MARKETING FRANCE, domiciliée 562 avenue du Parc de l'ILE 92000 NANTERRE, représentée par Isabelle GAUTHIER responsable Clients Centralisés CARTES PETROLIERES-VENTES NATIONALES, et désigné ci-après par l'expression « TOTAL »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de fourniture relatif à l'achat de carburant, Grand Lac a confié à l'entreprise TOTAL, domiciliée 562 avenue du Parc de l'ILE 92000 NANTERRE, la fourniture de carburants dans le cadre du marché 19/05 . Accord cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum.

Ce marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence, la société TOTAL étant la seule à posséder des stations-services dans un rayon de 5 kms autour du siège de Grand Lac et avec des postes carburant accessibles aux poids lourds.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Le marché passé en groupement de commande entre Grand Lac et le CIAS arrive à son terme le 30 avril 2023.

Sa reconduction nécessite la mise en place d'une nouvelle convention de groupement et les délibérations du bureau de Grand Lac et du conseil d'administration du CIAS.
Les dates fixées aux calendriers du Conseil d'Administration du CIAS et du Bureau de Grand Lac, ne permettrons pas la relance du marché dans les temps impartis.

Afin de pouvoir assurer la continuité de service et de travailler avec les services opérationnels sur une solution adaptée à tous, le marché initial doit faire l'objet d'une prolongation de 4 mois soit jusqu'au 31 août 2023, afin de permettre une consultation pour retenir un nouveau titulaire.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Le marché passé Grand Lac étant sans minimum ni maximum, cet avenant n'a pas d'impact financier.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____ , le _____ À AIX LES BAINS _____ , le _____

**Pour la société,
TOTAL MARKETING FRANCE**
562, avenue du parc de l'île
92000 NANTERRE

M./Mme
Représentant la Société TOTAL

Pour Grand Lac

Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2 : Marché 2019-05 - Fourniture de carburants par cartes accréditatives - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 11/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 11/04/2023

Numéro de l'acte : d4519 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230404-d4519-DE

Date de décision : 04/04/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

